

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

73087

Objet

Budget de l'exercice
1973
Décision modificative
de crédits

DATE DE CONVOCATION

13 mai 1973

DATE D'AFFICHAGE

13 mai 1973

Nombre de conseillers
en exercice 26
Nombre de présents 16
Nombre de votants 19

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante treize
le dix huit mai à 18 heures 30
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, Melle FOUCHÉ, MM. BUJARD,
DUFOUR, BUCHET, COLLE, BARDE, MONTRON, RIVIERE, DOIREAU, LACHAUD,
DOMECQ, BERLAND, Mme FAVIERE, MM. PAPEAU, TAP

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. BARRIERE par Mme FAVIERE
Mme BIDEAU par Melle FOUCHÉ
DELAIR par Me DUFOUR

Absents : MM. BOUCHET, STIPAL, NAULIN, LARGETEAU, BROTEAU
EXCUSES : MM. TETARD - BOUTET

Monsieur MONTRON a été élu Secrétaire.

La Commission des Finances, réunie le 11 mai 1973, a examiné
les propositions de modifications de crédits à apporter au
Budget de l'exercice 1973.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu les propositions de la Commission des Finances,

DECIDE :

d'apporter les modifications suivantes aux inscriptions budgétaires
de l'exercice 1973 (modifications qui seront reprises au
Budget supplémentaire 1973)

Chap. 900 - 4 : Edifices culturels

Dépenses - art. 2302-3 - travaux neufs - temple + 12 334
Recettes - art. 242 - créance pour reconstruction
de bâtiments (dommages de guerre) + 12 334

Chap. 900 - 9 : Autres bâtiments

Dépenses - art. 2312-2 - grosses réparations logement
gardien du Jardin du Parc - 40 000

SOUS-PREFECTURE - ROCHEFORT
ARRIVÉE LE
24. MAI 1973
DECISION EXECUTOIRE
(Art. 46 du C. M.)

Chap. 903-100 - Ecoles du Premier degré

Dépenses - art. 2312	- grosses réparations (Ecole Jules Ferry)	+ 100 000
Dépenses - art. 2312-12	- Construction du groupe scolaire de l'Yeuse	+ 100 000
- art. 16	- emprunt pour groupe scolaire de l'Yeuse	+ 100 000

Chap. 903-5 - Equipement sportif

Dépenses - art. 2302-20	- travaux neufs (éclairage d'un court de tennis à l'Orangerie)	- 15 000
-------------------------	--	----------

Chap. 906-90 - Galeries commerciales

Dépenses - art. 2312	- grosses réparations	- 45 000
----------------------	-----------------------	----------

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits
Ont signé au registre, MM. les membres présents.



Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,

Guy TETAARD.